



CENTRE DE LOISIRS – MALBOSC – PEP 34

Centre de loisirs, Accueil périscolaire

Projet pédagogique

2022- 2023



Ce projet pédagogique pourra être modifié chaque année en fonction de l'évolution de l'équipe et des enfants accueillis sur le centre.

SOMMAIRE :

◇ L'accueil de loisirs et temps périscolaire PEP34 (Vacances+ Mercredi)

- Description de l'organisme et du centre
 - *L'organisme des PEP 34*
 - *Le centre de loisirs*
- Les activités proposées
- Encadrement et rôle de chacun
- Fonctionnement de l'équipe d'animation
 - *L'équipe d'animation*
 - *Les réunions*
 - *L'évaluation*
- Valeurs éducatives et objectifs pédagogiques
- Organisation et fonctionnement du centre
 - *L'accueil des enfants*
 - *Déroulement d'une journée type*
 - *Les repas*
 - *Temps calme, sieste et temps libre*
 - *Communication*
- Les règles de vie
- Évaluation de « l'application » des objectifs de ce projet
- Épilogue

◇ Les temps périscolaire ville de Montpellier (Hors vacances scolaire)

- Présentation du Projet Éducatif du Territoire
- Objectif du Projet Éducatif du Territoire
- Le public accueillis
- Organisation et fonctionnement des temps périscolaire
 - *Journée type*
 - *L'équipe d'encadrement*

Épilogue

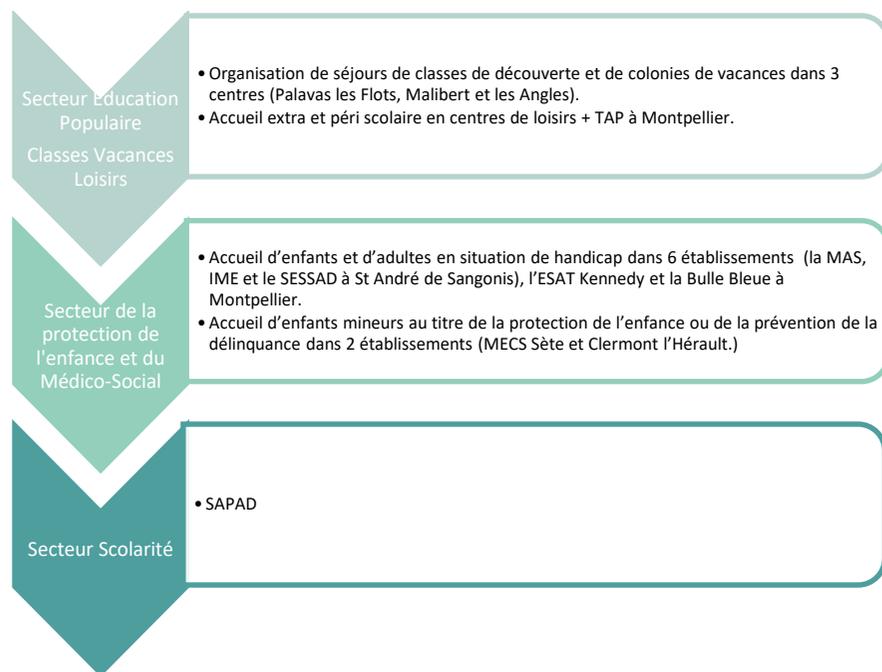
◇ L'accueil de loisirs et temps périscolaire PEP34 (Vacances+ Mercredi)

• Description de l'organisme et du centre

L'organisme

L'association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de l'Hérault, en abrégé ADPEP 34, dite les PEP34 est composée de personnes physiques membres individuels. Elle est régie par la loi du 1er juillet 1901. Son siège social est situé à Montpellier, ville au cœur du département de l'Hérault.

L'association se compose de trois secteurs :



Elle a pour objet dans le cadre du projet fédéral de contribuer :

- À la lutte contre les exclusions et les inégalités sanitaires, sociales, économiques et culturelles, à l'éducation à la citoyenneté, notamment par l'éducation populaire, à la préservation et au développement du lien social, au maintien et au renforcement de la cohésion territoriale, en concourant au développement durable dans ses dimensions économiques, sociales, environnementales et participatives, à la transition énergétique ou à la solidarité internationale ;
- De contribuer à l'édification d'une société inclusive, permettant à chaque citoyen de jouer le rôle social qu'il souhaite ;
- D'apporter un accompagnement matériel, moral et social aux enfants, aux adolescents-es, aux adultes, à leur famille, à leurs proches aidants tout particulièrement aux personnes en situation de pauvreté, de vulnérabilité ou de fragilité, d'exclusion sociale, de handicap ou de perte d'autonomie, ou ayant besoin d'une protection ;
- De participer à leur éducation, à leur formation et à leur insertion sociale et professionnelle dans une société inclusive ;
- De permettre à toute personne d'accéder à ses droits : à la santé, à l'éducation, à la formation tout au long de la vie, aux loisirs, à une vie culturelle ou à des activités sportives afin de faciliter l'exercice de sa citoyenneté ;
- De participer au développement local en s'impliquant dans les manifestations à caractère social, culturel, de loisirs, sportifs, etc. ...

Le fil rouge du projet éducatif des Pep 34 est axé autour de la laïcité, l'égalité et la solidarité

Le Centre de loisirs :

Ouvert depuis 2006, le centre de loisirs se situe dans les locaux de l'école Marguerite Yourcenar situé rue Jean Joseph Laborde 34080 MONTPELLIER via une convention de mise à disposition des locaux signée avec la ville de Montpellier.

Nous accueillons les enfants âgés entre 3 et 11 ans repartis en deux groupes :

- Les maternelles : 40 enfants maximum âgés de 3 à 5 ans
- Les primaires : 36 enfants maximum âgés de 6 à 11 ans

Les types d'accueil :

Centre de loisirs :

Vacances d'automne : du 24 Octobre au 04 Novembre 2022

Vacances de Noël : du 19 Décembre au 23 Décembre 2022

Vacances de Février : du 20 Février au 03 Mars 2023

Vacances de Printemps : du 24 Avril au 05 Mai 2023

Vacances d'été : du 10 Juillet au 04 Août 2023

Les mercredis :

Tous les mercredis de l'année hors vacances scolaire.

• Les activités proposées

Des sorties pourront être proposés aux enfants afin de sortir des locaux du centre et d'élargir le panel d'activité. Ces différentes sorties rentreront dans le cadre du projet. (Cinéma, piscine, Bowling, théâtre, expositions...)

Les activités sportives, manuelles, artistiques et de découvertes sont animées par les animateurs des pep 34.

- ✓ Projets d'activités et d'animation :
- ✓ Ateliers artistiques ;
- ✓ Activités manuelles ;
- ✓ Éducation à l'environnement et au développement durable ;
- ✓ Mini tournois sportifs.
- ✓ Et toute autre activité proposée par les enfants s'inscrivant dans le projet du séjour et dans la limite du budget.

Pour pratiquer ces activités, une malle pédagogique est constituée par l'équipe de direction.

Des jeux de société et des accessoires sportifs sont mis à la disposition de l'équipe d'animation.

Quelle que soit la nature des activités, celles-ci auront un caractère d'initiation et ne seront en aucune manière intensive. L'enfant aura la liberté de choix face à ce panel d'activités.

• L'encadrement et le rôle de chacun

L'équipe pédagogique est constituée d'une directrice, d'une adjointe pédagogique et d'une dizaine d'animateurs diplômés du BAFA, du BPJEPS ou d'une équivalence. Des stagiaires intégreront l'équipe afin de former ceux-ci et ainsi élargir l'équipe. L'équipe technique et de service est composée de deux personnes.

La Responsable du pôle périscolaire et extrascolaire :

- Est responsable du centre envers les autorités de tutelle, les Pep34, les parents, les jeunes, et l'ensemble de l'équipe.
- Est l'interlocuteur privilégié des familles et des organismes.
- Dirige et Manage la directrice du centre de loisirs
- Est responsable du bon fonctionnement du centre de loisirs.

La directrice :

- Respecte les objectifs pédagogiques vis à vis des Pep34 et de son projet éducatif, vis-à-vis des familles et enfants ayant choisi ce séjour.
- Est garant des règles de conduite instaurées sur le centre, par les enfants et les personnels recrutés par les Pep34.
- Assure la gestion matérielle, financière, administrative et pédagogique du centre.
- Manage les équipes pédagogique et technique depuis, la préparation, à l'accompagnement sur le terrain, jusqu'à l'évaluation.
- Prépare et anime des réunions quotidiennes de l'équipe éducative.
- Gère les conflits et les incidents graves.
- A un rôle de formateur vis-à-vis de l'équipe éducative et de ses stagiaires.
- Est responsable du suivi sanitaire des enfants.
- Dirige et manage l'équipe technique.
- Assure le suivi du personnel et effectue bilans et évaluations.

Les animateurs

- assurent une présence auprès des enfants.
- sont garants de la protection et de la sécurité des enfants.
- S'engagent dans la mise en œuvre des objectifs pédagogiques et de leurs moyens.
- Sont disponibles et à l'écoute de chaque enfant.
- Adoptent une attitude d'exemplarité devant chaque enfant.
- Collaborent et sont à l'écoute des autres animateurs et de l'équipe de direction.
- Communiquent les problèmes et les difficultés auprès de l'équipe de direction et/ou des autres animateurs.
- Préparent un projet d'activités.

Les animateurs ont tous des compétences à la fois pédagogiques et techniques, leur permettant d'animer la vie quotidienne et les activités.

Ils portent le projet auprès des enfants.

Avec eux, ils organisent la vie au centre et décident des activités et des règles de vie.

Le professionnalisme, le dynamisme, le goût de l'aventure, la prise d'initiative et l'esprit d'analyse sont les qualités principales pour les animateurs souhaitant travailler au centre de loisirs.

- Ils sont bien évidemment les garants de la joie et de la bonne humeur sur le centre !

L'assistante sanitaire : La directrice

- Etudie et gère les fiches sanitaires fournies par les familles.
- Prend en compte les indications de ces fiches (allergies, régimes spécifiques, indispositions à certaines activités, etc.).
- Gère la pharmacie, l'infirmerie, le contenu des trousseaux de secours et la tenue journalière du cahier d'infirmerie.
- Applique les soins quotidiens, le suivi et la distribution des traitements.
- Instaure un climat de confiance, discret et attentionné avec chaque enfant.
- veille au rythme de vie des enfants.
- Informe quotidiennement la directrice de son activité.

Le personnel de service

- Est responsable de la propreté et de l'hygiène globale du centre.
- Assure l'entretien des parties communes et des sanitaires.
- Élabore la chauffe, la mise en place et le service des repas.
- Assure La plonge après chaque repas.

Pendant les vacances scolaire l'ensemble de ces tâches sont effectués. Lors des mercredis, seules les tâches d'entretiens des parties communes et des sanitaires sont effectuées.

Sans responsabilité éducative directe, chaque agent se doit d'accepter les orientations éducatives des Pep34, les règles de vie et l'emploi du temps établis dans le centre.

Modèle adulte auprès de l'enfant, il veille à adopter un comportement exemplaire devant les enfants (s'interdisant cigarettes, alcool, vulgarités, etc.).

• Fonctionnement de l'équipe d'animation

L'équipe de direction joue un rôle primordial d'accompagnement des animateurs dans la mise en œuvre du projet.

La répartition des animateurs dans les différents groupes, le mode de gestion des activités, le moment de la journée le plus approprié pour mettre en place les réunions hebdomadaires est décidé collectivement (équipe de direction et animateurs).

L'équipe d'animation

Les animateurs préparent, avec l'aide de l'adjoint, un programme d'activités qu'ils mettent en place.

Ils construisent une relation d'équipe ou chacun pourra mettre ses compétences d'animation au service des autres, afin que tous puissent en bénéficier.

Une concertation solide et la coordination des animateurs **sont la garantie de la réussite.**

Les réunions

L'ordre du jour des réunions permet de

- ✓ Faire le bilan de la journée, d'analyser les difficultés éventuelles et d'en rechercher les solutions.
- ✓ Préparer les journées à venir, activités, projets...
- ✓ Favoriser la convivialité d'un moment de vie entre adultes.
- ✓ Permettre à chacun de s'exprimer librement, tout en respectant les autres membres de l'équipe.
- ✓ Constituer un temps de parole constructif pour le bon déroulement du séjour.

La participation de **tous** les membres de l'équipe est obligatoire.

Évaluation

Modalité d'évaluation des animateurs :

- ✓ La directrice évalue les aptitudes des animateurs selon les critères suivants :

- 1 - assurer la sécurité physique et morale des participants (la sienne et celle du groupe)
- 2 - instaurer des relations adaptées entre tous (adultes et enfants).
- 3 - travailler en équipe en respectant le projet pédagogique.
- 4 - animer des temps d'activités de loisirs ou culturelles.

Même si l'importance de ces critères est décroissante Ils sont TOUS indispensables.

Ainsi, la sécurité est le point primordial et une défaillance à ce niveau semble difficilement acceptable.

- ✓ L'évaluation tient compte de l'évolution des animateurs durant l'année.
- ✓ Des entretiens individuels entre la directrice et chaque animateur, afin de faire un point général sur son fonctionnement, seront effectués régulièrement.

Dans le cadre de son rôle de formateur si, le directeur ou l'animateur le juge utile, un entretien ponctuel peut être provoqué par chacun d'entre eux.

Exemple de grille d'évaluation :

GRILLE D'EVALUATION ANIMATEUR/TRICE

INTITULES	Acquis	En cours d'acquisition	Non acquis
LA SANTE ET LA SECURITE			
Sait garantir la sécurité morale et affective des enfants			
Sait garantir la sécurité physique des enfants			
Sait rassurer les enfants			
Sait apporter les soins basiques en cas de petits accidents (coups, désinfections, pansements...)			
Sait être à l'écoute des enfants			
A une connaissance du public			
Connaît l'essentiel de la législation jeunesse et sport en matière d'accueil des mineurs			
AU SEIN DE L'EQUIPE			
Sait écouter ses collègue			
Participe activement à la préparation des activités			
A une capacité d'analyse			
Est force de proposition			
Est à l'heure, présent, sait se maîtriser			
Sait se documenter			
Sait passer le relai quand le besoin se fait ressentir			
Fait part de ses problèmes pédagogique			
Sait prendre en compte les conseils de la direction (écoute les critique et se remettre en question)			
ACTIVITE			
Sait adapter l'activité à l'âge des enfants			
Sait adapter l'activité au condition climatique			

Sait adapter l'activité à la fatigue des enfants			
Anticipe et prépare ses activités			
Sait créer un imaginaire			
Sait gérer un temps calme			
Sait gérer un temps de repas			
Sait gérer un temps d'activité			
Sait analyser une situation			
Sait gérer une sortie			

• Valeurs éducatives et objectifs pédagogiques

Véhiculés par l'ensemble des personnels PEP34 pour garantir la qualité de nos séjours.

Intentions éducatives

Les enfants âgés de 5 à 11 ans ont des besoins fondamentaux en termes de rythme de vie, d'hygiène et de dépenses physiques et intellectuelles.

L'équipe d'animation est présente, attentive, et à l'écoute de chaque enfant afin de respecter et répondre efficacement à ses besoins.

Tous les instants de vie quotidienne (repas, toilette, soins, rangement, temps calmes, temps libres) sont des moments favorables à la mise en œuvre des pratiques éducatives.

- *Un rythme de vie à respecter*

Chaque enfant dispose de besoins propres (physiques, intellectuels, sociaux et affectifs) suivant les différents moments de la journée : besoin de sommeil, d'activités, de temps libre, d'intimité, etc.

Notre objectif sera de proposer à l'enfant un cadre de vie respectant ses besoins et son rythme individuel de vie.

Moyens :

- ✓ *Présence active de l'équipe d'animation, avec un accompagnement individuel de l'enfant en cas de difficulté (notamment en termes d'autonomie et d'hygiène)*

- ✓ *Mise en place d'une journée type respectant le rythme de l'enfant, avec des zones de libertés afin de s'adapter aux besoins individuels spécifiques (réveil échelonné, temps libre, etc.).*
- ✓ *Proposer un choix varié d'activités.*

- **Hygiène**

L'hygiène générale, corporelle, alimentaire, vestimentaire, sanitaire de l'enfant doivent être assurées avec attention et font partie intégrante de notre projet pédagogique.

- **Des dépenses physiques et intellectuelles**

Un enfant a besoin d'être actif sur le plan physique et intellectuel suivant les différents moments de la journée. Un choix varié d'activités sera proposé aux enfants quotidiennement.

Objectifs pédagogiques

- L'apprentissage du **vivre ensemble**

Le centre de loisirs représente d'abord une expérience de vie en collectivité. L'enfant va y découvrir le cadre d'une vie collective avec ses possibilités et ses limites

Moyens :

- ✓ *Valorisation du respect d'autrui en veillant à la courtoisie, la politesse, et en donnant la parole à chacun.*
- ✓ *Valorisation du respect auprès du personnel technique et des locaux : rangement des salles d'activités par les enfants, débarrassage des tables suite au repas, etc.*
- ✓ *Formation de petits groupes pour les activités afin de favoriser les échanges entre enfants, créer des liens et générer une dynamique de groupe.*
- ✓ *Organisation de temps de paroles collectifs pour échanger sur le déroulement de la journée et des activités.*

- **Intégration au sein d'un groupe,**

Échange avec les autres, respect d'autrui, respect du cadre de vie et des règles.

L'équipe d'animation veille à promouvoir les valeurs de tolérance et de droits à la différence au sein du groupe.

- **Développement de l'autonomie personnelle** et de la prise de responsabilités.

L'enfant devra s'adapter à cette vie collective et devra pour cela développer son autonomie personnelle.

Il devra progressivement assumer de son mieux son hygiène corporelle, alimentaire et vestimentaire.

L'équipe d'animation sera très attentive et à l'écoute en cas de difficulté : elle accompagnera avec patience et compréhension l'enfant pour lui permettre de progresser.

Moyens :

- ✓ *Définition des règles de vie avec les enfants dans le but de leur faire comprendre la nécessité et la logique des règles.*
- ✓ *Organisation d'une vie quotidienne avec des espaces d'autonomie et de liberté.*

- L'enfant sera l'acteur principal de ses vacances :

Il sera impliqué dans la définition des règles de vie, et dans le choix des activités, des jeux, et des veillées. Il pourra faire des propositions d'activités.

L'équipe d'animation l'accompagnera dans sa démarche pour les réaliser et l'encouragera à développer les initiatives et la prise de responsabilités.

Sollicitation des enfants dans la création et l'organisation de nouvelles activités :

Chaque enfant est acteur de son séjour.

- **Encouragement à la créativité et élargissement des centres d'intérêts**

Mise en place d'activités faisant appel à la créativité (activités manuelles ou artistiques).

Initiation à des activités diversifiées

Moyens :

- ✓ *L'enfant est constamment encouragé à s'exprimer au cours de la journée,*
- ✓ *De nombreuses activités faisant appel à la créativité sont mises en place.*
- ✓ *Création d'un spectacle suivant la motivation des enfants.*

Sensibilisation à l'environnement

Des activités ludiques et pédagogiques sur cette thématique seront mises en place : les enfants seront sensibilisés aux gestes quotidiens qui ont un impact sur l'environnement (éteindre les lumières, faire attention à sa consommation en eau, etc.)

L'équipe d'animation veillera à sensibiliser l'enfant au respect de l'environnement et de la nature.

Moyens :

- ✓ Des activités « nature » : construction de cabane, parcours dans les arbres, jeux d'orientation, etc.
- ✓ Activités ludiques et pédagogiques sur le thème du respect de l'environnement.

Notre finalité globale est l'épanouissement de l'enfant au sein d'un groupe mais aussi dans la perspective de sa construction personnelle.

• **Organisation et fonctionnement du centre**

L'accueil des enfants

Différents temps d'accueil sont proposés pour le centre de loisirs :

• Mercredi et petites vacances :

Matin : 8h00 / 9h00

Midi : 11h30 / 12h00

Après-midi : 13h30 / 14h00

Soir : 16h30 / 17h45

• Grandes vacances d'été :

Matin : 8h00 / 9h00

Soir : 16h30 / 17h30

Le dernier vendredi des vacances scolaire l'accueil du centre de loisirs fermera à 16h00 afin de pouvoir permettre à l'ensemble de l'équipe pédagogique et technique de remettre en place les locaux pour les temps scolaire.

Déroulement d'une journée type

Qu'est-ce qu'une journée type ?

En fonction des groupes, du rythme des enfants, des activités prévues, les journées seront très différentes. Ainsi, le déroulement d'une journée type ne peut être établi.

JOURNEE TYPE MATERNELLE	
7H45-8H00	MISE EN PLACE DE LA SALLE D'ACTIVITE
8H00-9H00	ACCEUIL DES ENFANTS
9H00-9H15	RANGEMENT DE LA SALLE
9H15-9H30	PASSAGE TOILETTE LAVAGE DE MAIN
9H30-9H50	TEMPS LIBRE EXTERIEUR
9H50-10H00	PASSAGE TOILETTE LAVAGE DE MAIN
10H00-11H30	TEMPS D'ACTIVITES
11H30-11H50	TEMPS LIBRE EXTERIEUR (DETACHEMENT PREPA SALLE DE SIESTE/ RANGEMENT ACTIVITE)
11H50-12H00	PASSAGE TOILETTE LAVAGE DE MAIN
12H00-13H15	REPAS
13H00-13H10	PASSAGE TOILETTE LAVAGE DE MAIN DEPART ECHELONNE
13H10-13H20	TEMPS LIBRE EXTERIEUR
13H20-13H20	DEPART SIESTE PASSAGE TOILETTE
13H30-13H35	DEPART TEMPS CALME PASSAGE TOILETTE / TEMPS D ACCEUIL
13H30-15H15	SIESTE
13H40-14H15	TEMPS CALME
14H15-14H45	TEMPS LIBRE EXTERIEUR OU INTERIEUR (LIVRES/DESSIN/JEUX CALME)
14H45-15H45	ACTIVITES
15H45-16H00	PASSAGE TOILETTE LAVAGE DE MAIN / INSTALLATION GOUTER
16H00-16H15	GOUTER
16H15-16H30	TEMPS LIBRE EXTERIEUR
16H30-17H30	TEMPS D ACCEUIL EXTERIEUR OU INTERIEUR (JEUX, DESSIN, RANGEMENT MANTEAU)

JOURNEE TYPE PRIMAIRE	
7H45-8H00	MISE EN PLACE DE LA SALLE D'ACTIVITE
8H00-9H00	ACCEUIL DES ENFANTS
9H00-9H20	TEMPS LIBRE EXTERIEUR ET INTERIEUR
9H20-9H30	RANGEMENT
9H30-9H35	PASSAGE TOILETTE LAVAGE DE MAIN
9h35-10h00	TEMPS DE PAROLE
10H00-11H20	ACTIVITES
11H20-11H30	RANGEMENT ACTIVITES
11H30-11H50	TEMPS LIBRE EXTERIEUR ET INTERIEUR
11H50-12H00	PASSAGE TOILETTE LAVAGE DE MAIN
12H00-13H00	REPAS
13H00-13H20	TEMPS LIBRE EXTERIEUR/ COMPOST PASSAGE TOILETTE LAVAGE DE MAIN
13H30-13H50	TEMPS CALME
13H50-14H15	TEMPS LIBRE EXTERIEUR/INTERIEUR
14H30-15H30	ACTIVITES
15H30-15H40	RANGEMENTS ACTIVITES
15H40-16H00	TEMPS LIBRE
16H00-16H30	GOUTER / AMENAGEMENT SALLE PETITS
16H30-17H30	ACCEUIL DES ENFANTS INTERIEUR OU EXTERIEUR

Les repas

Les repas sont un moment de convivialité et de partage.

- ✓ Ils sont pris dans le réfectoire du centre, et réchauffer par le personnel de service.
- ✓ Les repas sont préparés par la centrale en lien avec la mairie de Montpellier
- ✓ Les animateurs partagent le repas avec les enfants, et leur enseignent de bonnes habitudes.
- ✓ Dans le cadre de la ligne politique des pep34, les enfants sont également sensibilisés au gaspillage.
- ✓ Un repas devra durer au minimum 45 minutes.
- ✓ Les enfants participent au débarrassage de leur table et au nettoyage des tables.

Temps calme, sieste et temps libre

Les temps calmes, sieste et les temps libres sont indispensables pour le respect du rythme de l'enfant.

La sieste

Le temps de sieste n'est pas imposé pour le public des maternelles mais il est sollicité pour les enfants de 3ans. Les enfants peuvent ramener leur doudou, couverture qui peuvent leur permettre de se reposer dans les meilleures conditions possibles. La sieste est effectuée dans la salle de sieste de l'école.

Les temps calmes

Leur durée est d'au moins une demi-heure après le déjeuner
Au choix de chacun, il s'agira d'une sieste, de lecture, de musique, de jeux de société calme.

Les temps libres

- ✓ Ce sont des moments de détente et d'autonomie qui permettent une pause dans les sollicitations des activités de la journée.
- ✓ L'enfant peut choisir en fonction de son ressenti de se reposer, discuter, lire, etc.
- ✓ Ces moments informels permettent également aux enfants de rencontrer les animateurs et leur faire part d'éventuels problèmes ou requêtes, de manière individuelle ou collective.

Objets de valeur :

Il est déconseillé aux enfants d'amener des objets personnels de valeur (lecteur mp3, console de jeux, bijoux, etc.).

L'équipe d'animation ne peut être tenue responsable de leur perte ou de leur détérioration éventuelle.

Toutefois, l'enfant pourra les confier aux animateurs.

Communication

Avec l'organisateur

La directrice est en contact constant avec les pep34 : elle les informe du bon déroulement des différents temps d'accueil et les contacte en cas d'incident majeur.

Au sein de l'équipe pédagogique

La mise en place de réunion hebdomadaire permet une communication facile et constante.

Animateurs/enfants

Afin que les enfants puissent être pleinement acteurs de leur journée, l'équipe d'encadrement instaure un moment d'échange et un temps de parole quotidiens.

Objectifs :

- ✓ Permettre de répondre aux besoins de discussions des jeunes
- ✓ Échanger sur la journée (présentation, bilan, perspective)
- ✓ Débattre communément des règles de fonctionnement du centre
- ✓ Impliquer les enfants et qu'ils soient acteurs de leurs vacances.

Avec les familles

L'équipe de direction est en constante communication avec les familles.

Les différents moments d'accueil permettent de faire un bilan sur la journée ou de recueillir des informations importantes pour le bon déroulement de la journée. La directrice est joignable par téléphone ou par mail sur les temps d'ouverture du centre de loisirs.

• Les règles de vie

Les enfants sont impliqués activement dans l'instauration des règles de vie à suivre durant le temps de l'accueil

Notre objectif est qu'ils prennent conscience de l'importance et de la nécessité de ces règles dans la vie en collectivité.

Certaines règles de vie incontournables sont cependant exigées et rappelées dès le début du séjour,

- ✓ **Le respect** des personnes : enfants, adultes : équipe éducative et technique, intervenants extérieurs, habitants, ..., du matériel et des lieux (lors du transport et dans le centre).
Propos injurieux, gestes déplacés, dégradations matérielles, et violences envers quiconque sont strictement proscrits.
- ✓ **Le tabac** : Conformément à la loi, il est totalement interdit de fumer dans les locaux du centre de loisirs.
Les membres de l'équipe d'animation sont autorisés à fumer en dehors du centre d'accueil et en l'absence totale d'enfants, lors des pauses et Après les repas (Ils veillent à ne pas être nombreux)
- ✓ **L'alcool** : Comme l'indique le code de la santé publique (article L3342-1) mais également le projet éducatif des pep34, la consommation d'alcool dans l'enceinte du centre est interdite pour les enfants et les adultes.
- ✓ **Produits illicites** : Aucune consommation de drogue (dure ou douce) ne sera tolérée
- ✓ La prise des repas est obligatoire (sauf information contraire)
- ✓ Les horaires fixés sont à respecter
- ✓ La mixité est interdite dans les sanitaires
- ✓ Participer aux tâches quotidiennes
- ✓ Le respect des règles de vies mises en place lors de chaque séjour.

Attitude de l'équipe d'animation face au non-respect des règles :

- Les membres de l'équipe font preuve de pédagogie face à d'éventuels débordements.
- Ils privilégient l'échange, la discussion et la communication (ce qui le plus souvent « tue » certaines tensions dès leur naissance et permet d'assurer le bien-être de chacun).

- En cas de transgression des règles par un enfant, l'équipe se doit de lui expliquer la situation, pourquoi il a enfreint les règles et évaluer sa prise de conscience des faits. Toute violence physique est intolérable autant d'un jeune vers l'équipe que de l'équipe vers un jeune.
- L'équipe sera également particulièrement attentive au langage et aux insultes qui devront être immédiatement suivi d'explication particulière voire de sanctions avec une prise de conscience de l'enfant.
- En cas de vols ou d'incivilités, le rôle de l'encadrement se doit d'être avant tout éducatif.
- Si certains actes ne doivent et ne peuvent pas être passés sous silence, nous éviterons toute dramatisation et nous nous efforcerons de rechercher leur signification.
- En cas de transgression jugée trop grave, et si l'attitude de l'enfant s'avèrerait incompatible avec la vie en centre de loisirs, la sanction peut aller jusqu'à l'exclusion du centre.
- Toute l'équipe se doit au même titre que recadrer un enfant s'il le juge nécessaire, prendre en compte ses demandes ou ses remarques en l'évoquant, par exemple à la réunion hebdomadaire, ou en donnant une suite directe à sa demande s'il juge pouvoir y répondre sans concertation préalable avec l'équipe. En cas de doute, l'animateur doit en référer à la directrice.
- Quel que soit le moment et les personnes concernées, la mise à l'écart par rapport au groupe des deux parties pour discuter de situations conflictuelles semble indispensable pour assurer la cohérence et la crédibilité de l'équipe et ainsi l'équilibre du groupe. Toutefois, la sécurité et la surveillance du groupe doit rester prioritaire
- L'encadrement signale tout problème observé au Pep 34 qui engagera, auprès des services sociaux, une action visant au suivi de l'enfant.
- Les Pep34 peuvent établir un signalement (119 - Procureur de La République - Code Pénal, articles 223-6 et 434-3).

La tolérance et l'accompagnement de l'enfant vers sa responsabilisation vis-à-vis des règles sont très importants. Néanmoins, en cas de transgressions répétées manifestement volontaires un entretien avec l'équipe peut s'avérer utile suivi éventuellement d'un isolement du jeune si les conditions et les lieux le permettent.

L'organisation et le caractère directif de certaines règles peuvent évoluer pendant le temps d'accueil en prenant en compte l'autonomie, la responsabilisation des enfants.

Pour exemple : La prise en main d'activités par un ou des jeunes sous le contrôle sécuritaire d'un animateur peut être envisagée

• Évaluation de l'application des objectifs de ce projet

Bien entendu, tous, ne sont pas mesurables au quotidien, et certains effets le sont à plus longs termes.

Les besoins fondamentaux :

Observation des comportements : Enfant éveillés, reposés, dynamique, à l'aise, épanouis...

Ambiance générale jeunes/ jeunes et jeunes / adultes.

Les épanouissements de l'enfant :

À partir de productions éventuelles : chants, spectacles, vidéos...

À partir de temps de parole jeunes/jeunes et jeunes / équipe d'encadrement

À partir des comportements individuels et évolutions.

Autonomie et responsabilité :

Ce domaine est difficilement mesurable à court terme, néanmoins concernant les attitudes générales, on pourra facilement noter une évolution positive durant le séjour à travers le respect des règles de vie, la fréquence des problèmes et la célérité à les résoudre, les relations individuelles.

De même, on pourra noter l'amélioration de chacun quant à ses prises de responsabilités (fréquence, nature...) et de son autonomie (par rapport aux autres, à la vie quotidienne...)

L'équipe doit guider chaque enfant dans son évolution durant le séjour tout en lui laissant une part d'initiative et de responsabilisation visant à le mener vers sa vie d'adulte.

Ce projet pédagogique doit rester une référence selon les choix à faire et les manières de se comporter avec les enfants ou les adolescents.

Il est possible que certains aient plus de difficultés dans leur évolution et c'est alors à l'équipe (et aux autres camarades) de les aider suffisamment pour qu'ils puissent progresser.

L'objectif est groupal et intégral : il est donc hors de question de négliger les difficultés existantes pour certains. Ceci serait considéré comme un non-respect du projet pédagogique et, en sus, des finalités qu'il vise à atteindre.

◇ Les temps périscolaire avec la ville de Montpellier (Hors vacances scolaire)

• Présentation du Projet Éducatif du Territoire

Le projet éducatif de territoire est une démarche volontaire de la collectivité qui définit un projet éducatif (une volonté et une ambition éducative) sur l'ensemble de la ville. Le PEdT est un projet conçu dans l'intérêt de l'enfant. C'est un cadre qui permet à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant. Il fixe les grandes orientations, les objectifs prioritaires et l'organisation des temps de l'enfant.

Il est partagé avec les 3 institutions (DASEN, CAF, DDCS) et après validation de ces derniers, fait l'objet d'une convention qui dure 3 ans.

• Objectifs du Projet Éducatif du Territoire

Les objectifs éducatifs du PEDT portent sur trois axes opérationnels :

➤ **Assurer un environnement propice à la réussite éducative**

- Amélioration du cadre d'accueil des enfants
- Amélioration du cadre de travail du personnel éducatif
- Assurer aux enfants un environnement de qualité par un personnel qualifié
- Assurer un service scolaire de proximité
- Assurer la santé et le bien-être des enfants par l'apport d'une nourriture saine et équilibrée
- Promouvoir la curiosité et l'éducation au goût tout en luttant contre le gaspillage

➤ **Accompagner chaque enfant dans son parcours éducatif dans le respect de son rythme de vie**

- Résorption de difficultés individuelles spécifiques (PRE)
- Éveil et sensibilisation aux activités culturelles et sportives
- Apprentissage des activités collectives, du vivre ensemble
- Acquisitions des savoirs de base
- Respect du rythme de vie de l'enfant
- Autonomie
- Accès aux loisirs éducatifs le mercredi et pendant les vacances
- Appropriation de l'espace urbain et de la Ville

➤ **Aider les parents à être partie prenante de la réussite éducative**

- Meilleure capacité de l'enfant à entrer dans le temps scolaire,
- Adhésion au projet et confiance dans la démarche éducative de la ville,
- Favoriser la participation des parents aux instances de décision et de concertation
- Améliorer les relations avec l'école sur tous les temps
- Prise en charge des enfants hors des temps scolaires,
- Appropriation des espaces urbains pour la pratique de loisirs

• **Le public accueillis**

Le public sur lequel interviennent les animateurs PEP34 lors les temps périscolaires sont les élémentaires (6-11 ans).

Il est important de rappeler leurs besoins et leurs caractéristiques afin que ceux-ci soient pris en compte.

Leurs caractéristiques et leurs besoins se distinguent par 5 catégories :

- **Affectif :**

À cet âge, des repères sont encore nécessaires afin que l'enfant se sente en sécurité. Des groupes d'amis se créent, une notion d'injustice qui prendra plus de place, meilleur contrôle des émotions mais encore assez impulsif

- **Intellectuel :**

Apprentissage de la lecture, de l'écriture, du calcul de l'autonomie... A cet âge-là ils posent beaucoup de question et ont besoin de faire des « expériences » afin de comprendre le monde qui les entoure.

- **Social :**

Ils aiment aider les adultes car ils éprouvent un besoin de valorisation.

Les animateurs, enseignants, éducateurs auront un rôle de référent auprès d'eux. Besoin de compétition notamment lors de jeu, essayent de passer au travers des règles mais les comprennent.

- **Physique :**

Il est important en tant qu'animateur de respecter le rythme des enfants et de prévoir des moments de pause ou des temps calmes car les jeux sportifs nécessitent beaucoup d'énergie

- **Psychomoteur**

Bon contrôle psychomoteur à cet âge-là, fluidité dans les gestes, meilleure coordination.

• Organisation et fonctionnement des temps périscolaire

La journée type

L'intervention des animateurs sur les temps périscolaires se fait sur deux créneaux horaires :

➤ Les temps méridiens

11h45 : Arrivée des animateurs : Prise de contact avec le REP et distribution des listings

12h : Appel et constitution des groupes d'enfants en distinguant ceux qui rentrent chez eux et ceux qui restent sous la responsabilité des enseignants jusqu'à leur départ de l'école (confiés à leur responsable légaux ou autorisés à partir seuls).

S'il n'y a qu'un service de restauration :

Accompagnement des enfants aux toilettes et lavage des mains puis accompagnement des enfants au restaurant scolaire.

A la suite du repas les animateurs proposeront des activités éducatives et ludiques adaptés à l'âge des enfants en lien avec le projet pédagogique du RALAE.

13h50 : Les enfants seront accompagnés vers les enseignants qui prendront le relais.

Débriefing avec l'équipe d'animation. Rangement.

14h : Départ des animateurs.

➤ Temps d'accueil après la classe (TAC)

16h15 : Arrivée des animateurs pour la prise en charge des enfants.

Prise de contact avec le REP et distribution des listes.

16h30 : Appel et constitution des groupes d'enfants en distinguant ceux qui rentrent chez eux et ceux qui restent sous la responsabilité des enseignants jusqu'à leur départ de l'école (confiés à leur responsable légaux ou autorisés à partir seuls).

Prise en charge des enfants par l'animateur.

Goûter et temps de détente.

Installation dans les lieux d'études ou d'activités éducatives.

A la fin de l'heure d'étude ou d'activité, les animateurs restent le temps nécessaire (15 minutes) pour assurer le départ des enfants (prise en charge par les responsables légaux ou autorisés à partir seuls) ou leur prise en charge par les équipes municipales chargées de l'accueil du soir.

17h45 : Départ des animateurs

L'équipe d'encadrement

La responsable du pôle périscolaire et extrascolaire temps périscolaire :

- Embauche les animateurs en fonction des critères de recrutement : le projet pédagogique ainsi que le « guide de l'animateur » sera donné à chaque candidat afin que celui-ci comprenne les enjeux et les attentes des différents acteurs du territoire.
- Assure le lien avec les animateurs
- Organise le temps de travail de chaque animateur en fonction des besoins de chaque école
- Respecte les objectifs pédagogiques vis à vis des Pep34 et de son projet éducatif, ainsi que de la ville de Montpellier.
- Est garant des règles de conduite instaurées sur les écoles par les personnels recrutés par les Pep34.
- Manage les équipes pédagogiques depuis, la préparation, à l'accompagnement sur le terrain, jusqu'à l'évaluation.
- Prépare et anime des réunions quotidiennes de l'équipe éducative.
- Gère les conflits et les incidents graves.
- A un rôle de formateur vis-à-vis de l'équipe éducative et de ses stagiaires.
- Assure le suivi du personnel et effectue bilans et évaluations.
- Est l'interlocuteur privilégié avec les REP.

Le lien entre chaque animateur sera constant afin d'assurer la continuité du service. Des réunions se dérouleront pour permettre à chacun de pouvoir s'exprimer et de permettre de garder le lien entre coordinatrice et animateurs.

Les animateurs

- assurent une présence auprès des enfants.
- sont garants de la protection et de la sécurité des enfants.
- S'engagent dans la mise en œuvre des objectifs pédagogiques et de leurs moyens.
- Sont disponibles et à l'écoute de chaque enfant.
- Adoptent une attitude d'exemplarité devant chaque enfant.
- Collaborent et sont à l'écoute des autres animateurs et de l'équipe de coordination et des RALAE.

- Communiquent les problèmes et les difficultés auprès de l'équipe de coordination, des REP et/ou des autres animateurs.
- Préparent un projet d'activités.

Les animateurs ont tous des compétences à la fois pédagogiques et techniques, leur permettant d'animer la vie quotidienne et les activités.

Ils portent le projet auprès des enfants.

Avec eux, ils organisent les temps périscolaires et décident des activités et des règles de vie.

Le professionnalisme, le dynamisme, le goût de l'aventure, la prise d'initiative et l'esprit d'analyse sont les qualités principales pour les animateurs souhaitant travailler sur les temps périscolaires.

- Ils sont bien évidemment les garants de la joie et de la bonne humeur sur les différents temps périscolaires.

• Épilogue

Nous souhaitons rappeler que ce projet n'a d'intérêt que s'il est appliqué.

Nous, Les membres des équipes d'animation et, éducative, les enfants, les parents, les REP avons TOUS un rôle primordial à jouer.

Si chacun d'entre nous suit sincèrement les idées de ce projet, le projet éducatif des PEP 34 et ses finalités seront largement respectées

La composition du groupe, les relations et l'ambiance qui vont s'instaurer, l'implication de chacun, l'éventuel recadrage pédagogique seront également des facteurs de réussite.